



Direction du Travail

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2018

Dans le cadre de sa stratégie visant le renforcement des droits fondamentaux au travail, l'amélioration des conditions de travail et la concrétisation du travail décent, et dans le but de rationaliser la mission de contrôle des agents d'inspection du travail, en tant qu'outil principal pour veiller au respect de l'application des dispositions législatives et réglementaires dans les établissements assujettis au code du travail, le Ministère du travail et de l'insertion professionnelle a adopté un « **Plan national de l'inspection du travail** ». Ce plan comporte des priorités nationales, régionales et une Programmation libre définies en commun accord entre les services centraux et les services déconcentrés.

Le suivi et le soutien technique de ce plan sont assurés par les services de la direction du travail.

Le plan national de l'inspection du travail, vise à mieux gérer le temps consacré à la mission de contrôle comme tâche principale attribué aux agents de l'inspection, en consacrant une part du temps aux priorités issues de leur propre initiative afin de répondre aux sollicitations locales.

En revanche une autre partie du temps sera consacrée aux priorités régionales déterminées par les directions régionales en concertation avec les directions provinciales, quant au temps restant, il sera dévolu aux priorités nationales arrêtées par le service central en concertation avec les directions régionales.

A signaler que l'activité des agents de contrôle doit respecter les normes suivantes :

- ✓ Au moins 20 visites d'inspection par inspecteur et par mois ;
- ✓ Au moins 15 visites d'inspection par chef de circonscription et par mois;
- ✓ Au moins 10 visites d'inspection pour les médecins et ingénieurs chargés de l'inspection du travail ;
- ✓ Consécration du temps restant de la programmation concernant les priorités nationales et régionales à la Programmation libre.

Par ailleurs, il est à noter qu'une réunion avec les directeurs régionaux a été tenue le 22 Décembre 2017, pour évaluer la mise en œuvre du plan national de l'inspection du travail au titre de l'année 2017, et définir les priorités nationales au titre de 2018. Les priorités nationales concernées sont les suivantes :

Priorité 1 : Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017.

Priorité 2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015.

Priorité 3 : Conditions du travail notamment la santé et la sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicaux, laboratoires...).

Les priorités régionales et une Programmation libre sont définies selon la nature des activités économiques dominantes dans chaque région.

L'exécution de ce plan d'inspection débute le premier Janvier 2018.

(Ci-joint copie du plan national de l'inspection du travail au titre de l'année 2018 par Direction régionale)

**Direction Régionale du Travail et de
l'Insertion Professionnelle Sous Massa
Draa :**

- Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle d'Agadir
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Chtouka Ait Baha
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Taroudant
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Tiznit

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2018

Démarche :

L'approche adoptée pour l'élaboration du PNIT est une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux afin d'arrêter ce plan.

A cet effet, le PNIT au titre de 2018 a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 1- Evaluation des PNIT au titre de l'année 2017 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 2- Proposition de la composante stratégie du PNIT au titre de l'année 2018 :
 - ✓ discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Echange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 3- Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et discuter l'évaluation PNIT 2017 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales).
- 4- Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT (listes des établissements ciblés pour chaque priorité dudit plan)
- 5- Mise en œuvre du projet du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des circulaires accompagnées de canevas détaillant les aspects à contrôler relatifs aux priorités nationales aux directions régionales avant chaque opération programmée ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Agadir et région	Agadir
	Tiznit
	Taroudant
	Chtouka Ait Baha

Priorités nationales:	<p>1 : Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017.</p> <p>2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015.</p> <p>3 : Conditions du travail notamment la santé et sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicales, laboratoires...)</p>
------------------------------	--

Priorités régionales:	<p>1: Boulangeries et pâtisseries</p> <p>2: Professions libérales (avocats, architectes, notaires,.....etc)</p>
------------------------------	---

		Priorités nationales						
		Nombres d'entreprises existantes						
		PN1			PN2		PN3	
Direction régionale du travail	Sous Massa Daraa	Etablissement/Ent reprise employant les étrangers selon CNSS	Agence de recrutement privée non autorisée selon CNSS	Société de gardiennage et nettoyage contrôlé en 2017	Etbs employant 50 et +	Etbs n'ayant pas organisé les élections en 2015	BTP	Etbs de santé
		513	9	31	577	56	48	52

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier	Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;	
Février - Mars	<u>Priorité nationale 1 :</u> Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017	- Salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - Santé et sécurité au travail ; - AMO... - Visa du contrat de travail pour les étrangers ; - Autorisation d'exercice pour ARP	Réserver le temps restant à la Programmation libre.
Avril	<u>Priorité régionale 1 :</u> Boulangeries et Pâtisseries atteindre 20 visites par inspecteur	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;	

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Mai – Juin -Juillet	<p>Priorité nationale 2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CHS : création et fonctionnement ; - CE : création et fonctionnement ; - Services médicaux du travail: existence, conformité et fonctionnement ; - Délégués des salariés ; - Délégués syndicaux ; - Organisation des élections professionnelles ; - Conditions d'organisation des élections professionnelles. 	Réserver le temps restant à la Programmation libre.
Aout	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Septembre - Octobre	<p>Priorité nationale 3 : Conditions du travail notamment la santé et la sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicales, laboratoires...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions d'hygiène et de sécurité ; - Moyens de protection collective et individuelle ; - Service médical du travail, - Salaire ; - Carte de travail ; - Bulletin de paie ; - CNSS ; - AMO ; - AT. 	Réserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier
Novembre	<p>Priorité régionale 2 : Professions libérales (avocats, architectes, notaires,.....etc) atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Sécurité sociale ; - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Décembre	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle Casa Anfa :

- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Casa El Fida Mers Sultan
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Casa EL Hay El Hassani Ain Chock
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Casa Ain Sebaa Hay Mohammadi
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Casa Bernoussi Zenata
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Casa Ben M'Sik sidi Othmane
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de CasaNouacer
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Mohammadia
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Settat
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Benslimane
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Berrechid
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle d'El Jadida

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2018

Démarche :

L'approche adoptée pour l'élaboration du PNIT est une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux afin d'arrêter ce plan.

A cet effet, le PNIT au titre de 2018 a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 1- Evaluation des PNIT au titre de l'année 2017 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 2- Proposition de la composante stratégie du PNIT au titre de l'année 2018 :
 - ✓ discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Echange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 3- Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et discuter l'évaluation PNIT 2017 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales).
- 4- Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT (listes des établissements ciblés pour chaque priorité dudit plan)
- 5- Mise en œuvre du projet du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des circulaires accompagnées de canevas détaillant les aspects à contrôler relatifs aux priorités nationales aux directions régionales avant chaque opération programmée ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Casa et région	Casa Anfa	
	Casa Ain Chock	Casa Hay Mohammadi
	Casa Bernoussi	Mohamadia
	Casa ben M'sik	Settat
	Casa Fida	Berrechid
	Ben Slimane	Casa Nouacer
	El Jadida	

Priorités nationales :	<p>1 : Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017.</p> <p>2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015.</p> <p>3 : Conditions du travail notamment la santé et sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicales, laboratoires...)</p>
-------------------------------	--

Priorités régionales :	<p>1 : Règlement intérieur, Comité d'entreprise et Comité d'Hygiène et de Sécurité</p> <p>2 : Secteur du Commerce (Vérification des dispositions du code du travail)</p>
-------------------------------	--

Direction régionale du travail	Casa Anfa	Priorités nationales						
		Nombres d'entreprises existantes						
		PN1			PN2		PN3	
		Etablissement/Entreprise employant les étrangers selon CNSS	Agence de recrutement privée non autorisée selon CNSS	Société de gardiennage et nettoyage contrôlé en 2017	Etbs employant 50 et +	Etbs n'ayant pas organisé les élections en 2015	BTP	Etbs de santé
		4610	142	263	3958	138	894	620

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier	Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;	
Février - Mars	Priorité nationale 1 : Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017	- Salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - Santé et sécurité au travail ; - AMO... - Visa du contrat de travail pour les étrangers ; - Autorisation d'exercice pour ARP	Réserver le temps restant à la Programmation libre.
Avril	Priorité régionale 1 : Règlement intérieur, Comité d'entreprise et Comité d'Hygiène et de Sécurité atteindre 20 visites par inspecteur	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;	

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Mai – Juin -Juillet	<p>Priorité nationale 2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CHS : création et fonctionnement ; - CE : création et fonctionnement ; - Services médicaux du travail: existence, conformité et fonctionnement ; - Délégués des salariés ; - Délégués syndicaux ; - Organisation des élections professionnelles ; - Conditions d'organisation des élections professionnelles. 	Réserver le temps restant à la Programmation libre.
Aout	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Septembre - Octobre	<p>Priorité nationale 3 : Conditions du travail notamment la santé et la sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicales, laboratoires...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions d'hygiène et de sécurité ; - Moyens de protection collective et individuelle ; - Service médical du travail, - Salaire ; - Carte de travail ; -Bulletin de paie ; - CNSS ; - AMO ; - AT. 	Réserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier
Novembre	<p><u>Priorité régionale 2</u> : Secteur du Commerce (Vérification des dispositions du code du travail)</p> <p>atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
décembre	<p>Programmation libre</p> <p>atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Rabat :

- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Salé
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Skhirat- Témara
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Khemisset
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Kenitra
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Sidi Kacem
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Sidi Slimane

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2018

Démarche :

L'approche adoptée pour l'élaboration du PNIT est une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux afin d'arrêter ce plan.

A cet effet, le PNIT au titre de 2018 a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 1- Evaluation des PNIT au titre de l'année 2017 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 2- Proposition de la composante stratégie du PNIT au titre de l'année 2018 :
 - ✓ discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Echange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 3- Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et discuter l'évaluation PNIT 2017 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales).
- 4- Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT (listes des établissements ciblés pour chaque priorité dudit plan)
- 5- Mise en œuvre du projet du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des circulaires accompagnées de canevas détaillant les aspects à contrôler relatifs aux priorités nationales aux directions régionales avant chaque opération programmée ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Rabat et région	Rabat
	Skhirat-Témara
	Kénitra
	Salé
	Sidi kacem
	Khemisset
	Sidi slimane

Priorités nationales:	<p>1 : Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlés dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017.</p> <p>2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015.</p> <p>3 : Conditions du travail notamment la santé et sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicales, laboratoires...)</p>
------------------------------	---

Priorités régionales:	<p>1: Organisation des visites de suivi relatives à la première priorité Régionale (Cafés, Restaurants et Hôtels)</p> <p>2: Secteur des Banques, Assurances et Associations de Micro- Finance</p>
------------------------------	---

Direction régionale du travail	Rabat	Priorités nationales						
		Nombres d'entreprises existantes						
		PN1			PN2		PN3	
		Etablissement/ Entreprise employant les étrangers selon CNSS	Agence de recrutement privée non autorisée selon CNSS	Société de gardiennage et nettoyage contrôlé en 2017	Etbs employant 50 et +	Etbs n'ayant pas organisé les élections en 2015	BTP	Etbs de santé
		1393	36	255	1078	152	1542	1119

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier	Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;	
Février - Mars	<u>Priorité nationale 1 :</u> Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017	- Salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - Santé et sécurité au travail ; - AMO... - Visa du contrat de travail pour les étrangers ; - Autorisation d'exercice pour ARP	Réserver le temps restant à la Programmation libre.
Avril	<u>Priorité régionale 1 :</u> Organisation des visites de suivi relatives à la première priorité Régionale (Cafés, Restaurants et Hôtels) atteindre 20 visites par inspecteur	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;	

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Mai – Juin -Juillet	<p>Priorité nationale 2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CHS : création et fonctionnement ; - CE : création et fonctionnement ; - Services médicaux du travail: existence, conformité et fonctionnement ; - Délégués des salariés ; - Délégués syndicaux ; - Organisation des élections professionnelles ; - Conditions d'organisation des élections professionnelles. 	<p>Réserver le temps restant à la Programmation libre.</p>
Aout	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Septembre - Octobre	<p>Priorité nationale 3 : Conditions du travail notamment la santé et la sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicaux, laboratoires...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions d'hygiène et de sécurité ; - Moyens de protection collective et individuelle ; - Service médical du travail, - Salaire ; - Carte de travail ; - Bulletin de paie ; - CNSS ; - AMO ; - AT. 	<p>Réserver le temps restant à la Programmation libre.</p>

Mois	Action	Aspects à vérifier
Novembre	<p>Priorité régionale 2 : Secteur des Banques, Assurances et Associations de Micro- Finance atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
décembre	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Marrakech :

- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Kelaa des Sraghna
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle d'Essaouira
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Rhamna
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Safi

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2018

Démarche :

L'approche adoptée pour l'élaboration du PNIT est une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux afin d'arrêter ce plan.

A cet effet, le PNIT au titre de 2018 a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 1- Evaluation des PNIT au titre de l'année 2017 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 2- Proposition de la composante stratégie du PNIT au titre de l'année 2018 :
 - ✓ discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Echange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 3- Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et discuter l'évaluation PNIT 2017 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales).
- 4- Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT (listes des établissements ciblés pour chaque priorité dudit plan)
- 5- Mise en œuvre du projet du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des circulaires accompagnées de canevas détaillant les aspects à contrôler relatifs aux priorités nationales aux directions régionales avant chaque opération programmée ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Marrakech et région	Marrakech	
	Essaouira	El kelaa
	Rhamna	Safi

Priorités nationales :	<p>1 : Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017.</p> <p>2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015.</p> <p>3 : Conditions du travail notamment la santé et sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicaux, laboratoires...)</p>
-------------------------------	---

Priorités régionales :	<p>1: Secteur du tourisme et commerce</p> <p>2: Secteurs des services/industrie alimentaire</p>
-------------------------------	---

Direction régionale du travail	Marrakech	Priorités nationales						
		Nombres d'entreprises existantes						
		PN1			PN2		PN3	
		Établissement/Entreprise employant les étrangers selon CNSS	Agence de recrutement privée non autorisée selon CNSS	Société de gardiennage et nettoyage contrôlé en 2017	Etbs employant 50 et +	Etbs n'ayant pas organisé les élections en 2015	BTP	Etbs de santé
		1082	7	161	515	114	123	140

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier	Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Février - Mars	<u>Priorité nationale 1 :</u> Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - Santé et sécurité au travail ; - AMO... - Visa du contrat de travail pour les étrangers ; - Autorisation d'exercice pour ARP 	Réserver le temps restant à la Programmation libre.
Avril	<u>Priorité régionale 1 :</u> Secteur du tourisme et commerce atteindre 20 visites par inspecteur	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Mai – Juin -Juillet	<p>Priorité nationale 2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CHS : création et fonctionnement ; - CE : création et fonctionnement ; - Services médicaux du travail: existence, conformité et fonctionnement ; - Délégués des salariés ; - Délégués syndicaux ; - Organisation des élections professionnelles ; - Conditions d'organisation des élections professionnelles. 	<p>Réserver le temps restant à la Programmation libre.</p>
Aout	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Septembre - Octobre	<p>Priorité nationale 3 : Conditions du travail notamment la santé et la sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicaux, laboratoires...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions d'hygiène et de sécurité ; - Moyens de protection collective et individuelle ; - Service médical du travail, - Salaire ; - Carte de travail ; - Bulletin de paie ; - CNSS ; - AMO ; - AT. 	<p>Réserver le temps restant à la Programmation libre.</p>

Mois	Action	Aspects à vérifier
Novembre	<p>Priorité régionale 2 : Secteurs des services/industrie alimentaire atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Décembre	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Tanger :

- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Tétouan
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Larache
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Chefchaouen
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle d'Al Hoceima

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2018

Démarche :

L'approche adoptée pour l'élaboration du PNIT est une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux afin d'arrêter ce plan.

A cet effet, le PNIT au titre de 2018 a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 1- Evaluation des PNIT au titre de l'année 2017 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 2- Proposition de la composante stratégie du PNIT au titre de l'année 2018 :
 - ✓ discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Echange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 3- Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et discuter l'évaluation PNIT 2017 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales).
- 4- Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT (listes des établissements ciblés pour chaque priorité dudit plan)
- 5- Mise en œuvre du projet du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des circulaires accompagnées de canevas détaillant les aspects à contrôler relatifs aux priorités nationales aux directions régionales avant chaque opération programmée ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Tanger et région	Tanger
	Tétouan
	Larache
	Chefchaoun
	AlHoceima

Priorités nationales:	<p>1 : Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017.</p> <p>2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015.</p> <p>3 : Conditions du travail notamment la santé et sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicales, laboratoires...)</p>
------------------------------	--

Priorités régionales:	<p>1: Secteur touristique (Hôtel, Restaurant, café...).</p> <p>2: Industrie automobile + Contrôle des conditions d'hygiènes et sécurité au travail.</p>
------------------------------	---

Direction régionale du travail	Tanger	Priorités nationales						
		Nombres d'entreprises existantes						
		PN1			PN2		PN3	
		Etablissement/Entreprise employant les étrangers selon CNSS	Agence de recrutement privée non autorisée selon CNSS	Société de gardiennage et nettoyage contrôlé en 2017	Etbs employant 50 et +	Etbs n'ayant pas organisé les élections en 2015	BTP	Etbs de santé
		615	11	22	667	8	103	115

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier	Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;	
Février - Mars	<u>Priorité nationale 1 :</u> Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017	- Salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - santé et sécurité au travail ; - AMO... - Visa du contrat de travail pour les étrangers ; - Autorisation d'exercice pour ARP	Réserver le temps restant à la Programmation libre.
Avril	<u>Priorité régionale 1 :</u> Secteur touristique (Hôtel, Restaurant, café...). atteindre 20 visites par inspecteur	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;	

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Mai – Juin -Juillet	<p>Priorité nationale 2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CHS : création et fonctionnement ; - CE : création et fonctionnement ; - Services médicaux du travail: existence, conformité et fonctionnement ; - Délégués des salariés ; - Délégués syndicaux ; - Organisation des élections professionnelles ; - Conditions d'organisation des élections professionnelles. 	<p>Réserver le temps restant à la Programmation libre.</p>
Aout	<p>Programmation libre Tanger : Secteur bancaire + Assurances + Sociétés de crédit... Larache : La conformité Sociale dans les PME Chefchaouen : société de gardiennages, nettoyages Tétouan : boulangerie et lingerie +commerce Al Hoceima : Gardiennages, nettoyages atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Septembre - Octobre	<p>Priorité nationale 3 : Conditions du travail notamment la santé et la sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicales, laboratoires...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> -conditions d'hygiène et de sécurité ; - moyens de protection collective et individuelle ; - Service médical du travail, - Salaire ; -Carte de travail ; -Bulletin de paie ; -CNSS ; - AMO ; -AT. 	<p>Réserver le temps restant à la Programmation libre.</p>

Mois	Action	Aspects à vérifier
Novembre	<p>Priorité régionale 2 : Industrie automobile + Contrôle des conditions d'hygiène et sécurité au travail.</p> <p>atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;
Décembre	<p>Programmation libre</p> <p>Tanger : Textile et confection.</p> <p>Chefchaouen : Commerce.</p> <p>Tétouan : Les stations de services (les pompes d'essence)-les cliniques- les centre de beauté et les salons de coiffure pour femme</p> <p>Larache : Santé et sécurité dans le secteur agricole</p> <p>Al Hoceima : Visite des Etablissements dans le cadre du plan vert</p> <p>atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Fès :

- Direction régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Fès Boulmane
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Sefrou
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Meknès
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle d'Ifrane
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Taza
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Taounate

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2018

Démarche :

L'approche adoptée pour l'élaboration du PNIT est une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux afin d'arrêter ce plan.

A cet effet, le PNIT au titre de 2018 a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 1- Evaluation des PNIT au titre de l'année 2017 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 2- Proposition de la composante stratégie du PNIT au titre de l'année 2018 :
 - ✓ discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Echange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 3- Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et discuter l'évaluation PNIT 2017 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales).
- 4- Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT (listes des établissements ciblés pour chaque priorité dudit plan)
- 5- Mise en œuvre du projet du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des circulaires accompagnées de canevas détaillant les aspects à contrôler relatifs aux priorités nationales aux directions régionales avant chaque opération programmée ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Fès et région	FES	
	SEFROU	TAZA
	MEKNES	TAOUNAT
	IFRANE	

Priorités nationales:	<p>1 : Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017.</p> <p>2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015.</p> <p>3 : Conditions du travail notamment la santé et sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicaux, laboratoires...)</p>
------------------------------	---

Priorités régionales:	<p>1: Sécurité sociale, AMO, AT et maladies professionnelle et travail des enfants</p> <p>2: Conditions de travail dans le secteur Agricole</p>
------------------------------	---

Direction régionale du travail	Fès	Priorités nationales						
		Nombres d'entreprises existantes						
		PN1			PN2		PN3	
		Etablissement/ Entreprise employant les étrangers selon CNSS	Agence de recrutement privée non autorisée selon CNSS	Société de gardiennage et nettoyage contrôlé en 2017	Etbs employant 50 et +	Etbs n'ayant pas organisé les élections en 2015	BTP	Etbs de santé
		334	3	158	493	40	489	869

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier	Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;	
Février - Mars	Priorité nationale 1 : Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017	- salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - Santé et sécurité au travail ; - AMO... - Visa du contrat de travail pour les étrangers ; - Autorisation d'exercice pour ARP	Réserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Avril	<p><u>Priorité régionale 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité sociale - assurance maladie obligatoire - accidents du travail et maladies professionnelles - Travail des enfants <p>atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Mai – Juin -Juillet	<p><u>Priorité nationale 2 :</u></p> <p>Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CHS : création et fonctionnement ; - CE : création et fonctionnement ; - Services médicaux du travail: existence, conformité et fonctionnement ; - Délégués des salariés ; - Délégués syndicaux ; - Organisation des élections professionnelles ; - Conditions d'organisation des élections professionnelles. 	<p>Réserver le temps restant à la Programmation libre.</p>
Aout	<p>Programmation libre</p> <p>atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	

<p>Septembre - Octobre</p>	<p><u>Priorité nationale 3 :</u> Conditions du travail notamment la santé et la sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicaux, laboratoires...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions d'hygiène et de sécurité ; - Moyens de protection collective et individuelle ; - Service médical du travail, - Salaire ; - Carte de travail ; - Bulletin de paie ; - CNSS ; - AMO ; - AT. 	<p>Réserver le temps restant à la Programmation libre.</p>
<p>Novembre</p>	<p><u>Priorité régionale 2 :</u> Conditions de travail dans le secteur Agricole et agro-industrie atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
<p>Décembre</p>	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de l'Oriental :

- Direction régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle d'Oujda
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Berkane
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Taourirte
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Nador
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Guercif

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2018

Démarche :

L'approche adoptée pour l'élaboration du PNIT est une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux afin d'arrêter ce plan.

A cet effet, le PNIT au titre de 2018 a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 1-**Evaluation des PNIT au titre de l'année 2017 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 2-**Proposition de la composante stratégie du PNIT au titre de l'année 2018 :
 - ✓ discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Echange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 3-**Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et discuter l'évaluation PNIT 2017 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales).
- 4-**Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT (listes des établissements ciblés pour chaque priorité dudit plan)
- 5-**mise en œuvre du projet du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des circulaires accompagnées de canevas détaillant les aspects à contrôler relatifs aux priorités nationales aux directions régionales avant chaque opération programmée ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Oriental	Oujda
	Berkane
	Nador
	Taourirte
	Guercif

Priorités nationales:	<p>1 : Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017.</p> <p>2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015.</p> <p>3 : Conditions du travail notamment la santé et sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicaux, laboratoires...)</p>
------------------------------	---

Priorités régionales:	<p>1: Secteur des boulangeries et l'agro-industrie</p> <p>2 : Professions libérales et services (Auto école / Agence de voyage et hôtels)</p>
------------------------------	---

Direction régionale du travail	Oriental	Priorités nationales						
		Nombres d'entreprises existantes						
		PN1			PN2		PN3	
		Etablissement/ Entreprise employant les étrangers selon CNSS	Agence de recrutement privée non autorisée selon CNSS	Société de gardiennage et nettoyage contrôlé en 2017	Etbs employant 50 et +	Etbs n'ayant pas organisé les élections en 2015	BTP	Etbs de santé
		187	3	97	201	7	76	23

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier	Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;	
Février - Mars	<u>Priorité nationale 1 :</u> Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017	- salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - santé et sécurité au travail ; - AMO... - Visa du contrat de travail pour les étrangers ; - Autorisation d'exercice pour ARP	Réserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Avril	<p>Priorité régionale 1 : Secteur des boulangeries et l'agro-industrie atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Mai – Juin -Juillet	<p>Priorité nationale 2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CHS : création et fonctionnement ; - CE : création et fonctionnement ; - Services médicaux du travail: existence, conformité et fonctionnement ; - Délégués des salariés ; - Délégués syndicaux ; - Organisation des élections professionnelles ; - Conditions d'organisation des élections professionnelles. 	<p>Réserver le temps restant à la Programmation libre.</p>
Aout	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	

<p>Septembre - Octobre</p>	<p>Priorité nationale 3 : Conditions du travail notamment la santé et la sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicaux, laboratoires...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions d'hygiène et de sécurité ; - Moyens de protection collective et individuelle ; - Service médical du travail, - Salaire ; - Carte de travail ; - Bulletin de paie ; - CNSS ; - AMO ; - AT. 	<p>Réserver le temps restant à la Programmation libre.</p>
<p>Novembre</p>	<p>Priorité régionale 2 : Les pharmacies et les laboratoires des analyses médicales atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
<p>Décembre</p>	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Laayoune :

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion
Professionnelle de Laayoune

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2018

Démarche :

L'approche adoptée pour l'élaboration du PNIT est une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux afin d'arrêter ce plan.

A cet effet, le PNIT au titre de 2018 a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 1- Evaluation des PNIT au titre de l'année 2017 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 2- Proposition de la composante stratégie du PNIT au titre de l'année 2018 :
 - ✓ discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Echange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 3- Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et discuter l'évaluation PNIT 2017 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales).
- 4- Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT (listes des établissements ciblés pour chaque priorité dudit plan)
- 5- Mise en œuvre du projet du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des circulaires accompagnées de canevas détaillant les aspects à contrôler relatifs aux priorités nationales aux directions régionales avant chaque opération programmée ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Laayoune et région

Laayoune

Priorités nationales:

- 1 : Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017.
- 2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015.
- 3 : Conditions du travail notamment la santé et sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicales, laboratoires...)

Priorités régionales:

- 1: Enseignement Privé et Professions libérales
- 2: Industrie Alimentaire et Professions libérales

Direction régionale du travail	Laayoune	Priorités nationales						
		Nombres d'entreprises existantes						
		PN1			PN2		PN3	
		Etablissement/Entreprise employant les étrangers selon CNSS	Agence de recrutement privée non autorisée selon CNSS	Société de gardiennage et nettoyage contrôlé en 2017	Etbs employant 50 et +	Etbs n'ayant pas organisé les élections en 2015	BTP	Etbs de santé
		48	3	73	107	0	50	

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier	Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. -Durée de travail ; -Salaire ; -Contrat de travail ; -	
Février - Mars	Priorité nationale 1 : Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017	- salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - santé et sécurité au travail ; - AMO... - Visa du contrat de travail pour les étrangers ; - Autorisation d'exercice pour ARP	Réserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Avril	<p>Priorité régionale 1 : Enseignement Privé et Professions libérales atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Mai – Juin -Juillet	<p>Priorité nationale 2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CHS : création et fonctionnement ; - CE : création et fonctionnement ; - Services médicaux du travail: existence, conformité et fonctionnement ; - Délégués des salariés ; - Délégués syndicaux ; - Organisation des élections professionnelles ; - Conditions d'organisation des élections professionnelles. 	<p>Réserver le temps restant à la Programmation libre.</p>
Aout	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. -Durée de travail ; -Salaire ; -Contrat de travail ; 	

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Septembre - Octobre	<p>Priorité nationale 3 : Conditions du travail notamment la santé et la sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicaux, laboratoires...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> -conditions d'hygiène et de sécurité ; - moyens de protection collective et individuelle ; - Service médical du travail, - Salaire ; -Carte de travail ; -Bulletin de paie ; -CNSS ; - AMO ; -AT. 	Réserver le temps restant à la Programmation libre.
Novembre	<p>Priorité régionale 2 : Industrie Alimentaire et Professions libérales atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. -Durée de travail ; -Salaire ; -Contrat de travail ; 	
Décembre	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. -Durée de travail ; -Salaire ; -Contrat de travail ; 	

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Dakhla Oued Eddahab :

- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion
Professionnelle de Dakhla

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2018

Démarche :

L'approche adoptée pour l'élaboration du PNIT est une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux afin d'arrêter ce plan.

A cet effet, le PNIT au titre de 2018 a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 1- Evaluation des PNIT au titre de l'année 2017 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 2- Proposition de la composante stratégie du PNIT au titre de l'année 2018 :
 - ✓ discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Echange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 3- Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et discuter l'évaluation PNIT 2017 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales).
- 4- Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT (listes des établissements ciblés pour chaque priorité dudit plan)
- 5- Mise en œuvre du projet du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des circulaires accompagnées de canevas détaillant les aspects à contrôler relatifs aux priorités nationales aux directions régionales avant chaque opération programmée ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Dakhla oued Eddahab et région

Dakhla

Priorités nationales :

- 1 : Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017.
- 2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015.
- 3 : Conditions du travail notamment la santé et sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicaux, laboratoires...)

Priorités régionales :

- 1: Secteur Touristique + les sociétés de l'ostréiculture
- 2: Sociétés d'assurances, de crédits et de transfert d'argent, agences de voyage + les fermes agricoles typiques

Direction régionale du travail	Dakhla Oued Eddahab	Priorités nationales						
		Nombres d'entreprises existantes						
		PN1			PN2		PN3	
		Etablissement/E ntreprise employant les étrangers selon CNSS	Agence de recrutement privée non autorisée selon CNSS	Société de gardiennage et nettoyage contrôlé en 2017	Etbs employant 50 et +	Etbs n'ayant pas organisé les élections en 2015	BTP	Etbs de santé
		33	1	0	16	1	12	17

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier	Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;	
Février - Mars	<u>Priorité nationale 1</u> : Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017	- salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - santé et sécurité au travail ; - AMO... - Visa du contrat de travail pour les étrangers ; - Autorisation d'exercice pour ARP	Réserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Avril	<p>Priorité régionale 1 : Secteur Touristique + les sociétés de l'ostréiculture atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. -Durée de travail ; -Salaire ; -Contrat de travail ; 	
Mai – Juin -Juillet	<p>Priorité nationale 2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CHS : création et fonctionnement ; - CE : création et fonctionnement ; - Services médicaux du travail: existence, conformité et fonctionnement ; - Délégués des salariés ; - Délégués syndicaux : - Organisation des élections professionnelles ; - Conditions d'organisation des élections professionnelles. 	<p>Réserver le temps restant à la Programmation libre.</p>
Aout	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO ; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	

Septembre - Octobre	<p>Priorité nationale 3 : Conditions du travail notamment la santé et la sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicaux, laboratoires...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> -conditions d'hygiène et de sécurité ; - moyens de protection collective et individuelle ; - Service médical du travail, - Salaire ; - Carte de travail ; - Bulletin de paie ; - CNSS ; - AMO ; - AT. 	Réserver le temps restant à la Programmation libre.
Novembre	<p>Priorité régionale 2 : Sociétés d'assurances, de crédits et de transfert d'argent, agences de voyage + les fermes agricoles typiques atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Décembre	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	

**Direction Régionale du Travail et de
l'Insertion Professionnelle de Guelmim
Oued Nounne :**

- Direction provinciale du Travail et de
l'Insertion Professionnelle de TanTan :

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2018

Démarche :

L'approche adoptée pour l'élaboration du PNIT est une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux afin d'arrêter ce plan.

A cet effet, le PNIT au titre de 2018 a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 1- Evaluation des PNIT au titre de l'année 2017 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 2- Proposition de la composante stratégie du PNIT au titre de l'année 2018 :
 - ✓ discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Echange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 3- Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et discuter l'évaluation PNIT 2017 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales).
- 4- Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT (listes des établissements ciblés pour chaque priorité dudit plan)
- 5- mise en œuvre du projet du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des circulaires accompagnées de canevas détaillant les aspects à contrôler relatifs aux priorités nationales aux directions régionales avant chaque opération programmée ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Guelmim Oued Noune et région

Tan Tan

Priorités nationales:

- 1 : Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017.
- 2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015.
- 3 : Conditions de travail notamment la santé et sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicaux, laboratoires...)

Priorités régionales:

- 1: Commerce et professions libérales
- 2: Industrie alimentaire

Direction régionale du travail	Guelmim Oued Noune	Priorités nationales						
		Nombres d'entreprises existantes						
		PN1			PN2		PN3	
		Etablissement/ Entreprise employant les étrangers selon CNSS	Agence de recrutement privée non autorisée selon CNSS	Société de gardiennage et nettoyage contrôlé en 2017	Etbs employant 50 et +	Etbs n'ayant pas organisé les élections en 2015	BTP	Etbs de santé
		10	1	3	19	0	19	17

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier	Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. -Durée de travail ; -Salaire ; -Contrat de travail ; -	
Février - Mars	<u>Priorité nationale 1 :</u> Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017	- salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - santé et sécurité au travail ; - AMO... - Visa du contrat de travail pour les étrangers ; - Autorisation d'exercice pour ARP	Réserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Avril	<p>Priorité régionale 1 : Commerce et professions libérales atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. -Durée de travail ; -Salaire ; -Contrat de travail ; - 	
Mai – Juin -Juillet	<p>Priorité nationale 2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CHS : création et fonctionnement ; - CE : création et fonctionnement ; - Services médicaux du travail: existence, conformité et fonctionnement ; - Délégués des salariés ; - Délégués syndicaux ; - Organisation des élections professionnelles ; - Conditions d'organisation des élections professionnelles. 	<p>Réserver le temps restant à la Programmation libre.</p>
Aout	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Septembre - Octobre	<p>Priorité nationale 3 : Conditions du travail notamment la santé et la sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicaux, laboratoires...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions d'hygiène et de sécurité ; - Moyens de protection collective et individuelle ; - Service médical du travail, - Salaire ; - Carte de travail ; - Bulletin de paie ; - CNSS ; - AMO ; - AT. 	Réserver le temps restant à la Programmation libre.
Novembre	<p>Priorité régionale 2 : Industrie alimentaire atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
décembre	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Daraa Tafilalet:

- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle d'Errachidia
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle d'Ouarzazate

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2018

Démarche :

L'approche adoptée pour l'élaboration du PNIT est une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux afin d'arrêter ce plan.

A cet effet, le PNIT au titre de 2018 a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 1- Evaluation des PNIT au titre de l'année 2017 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 2- Proposition de la composante stratégie du PNIT au titre de l'année 2018 :
 - ✓ discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Echange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 3- Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et discuter l'évaluation PNIT 2017 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales).
- 4- Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT (listes des établissements ciblés pour chaque priorité dudit plan)
- 5- Mise en œuvre du projet du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des circulaires accompagnées de canevas détaillant les aspects à contrôler relatifs aux priorités nationales aux directions régionales avant chaque opération programmée ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Daraa Tafilalet et région	Errachidia
	Ouarzazate

Priorités nationales:	<p>1 : Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017.</p> <p>2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015.</p> <p>3 : Conditions du travail notamment la santé et sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicaux, laboratoires...)</p>
------------------------------	---

Priorités régionales:	<p>1: Secteur du tourisme</p> <p>2: Agriculture et agro-alimentaire</p>
------------------------------	---

		Priorités nationales						
		Nombres d'entreprises existantes						
		PN1			PN2		PN3	
Direction régionale du travail	DaraaTafilalet	Établissement/Entreprise employant les étrangers selon CNSS	Agence de recrutement privée non autorisée selon CNSS	Société de gardiennage et nettoyage contrôlé en 2017	Etbs employant 50 et +	Etbs n'ayant pas organisé les élections en 2015	BTP	Etbs de santé
		62	4	29	33	6	50	76

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier	Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ;	
Février - Mars	<u>Priorité nationale 1 :</u> Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017	- salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - santé et sécurité au travail ; - AMO... - Visa du contrat de travail pour les étrangers ; - Autorisation d'exercice pour ARP	Réserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Avril	<p>Priorité régionale 1 : Secteur du tourisme atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Mai – Juin -Juillet	<p>Priorité nationale 2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CHS : création et fonctionnement ; - CE : création et fonctionnement ; - Services médicaux du travail: existence, conformité et fonctionnement ; - Délégués des salariés ; - Délégués syndicaux ; - Organisation des élections professionnelles ; - Conditions d'organisation des élections professionnelles. 	<p>Réserver le temps restant à la Programmation libre.</p>
Aout	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Septembre - Octobre	<p>Priorité nationale 3 : Conditions du travail notamment la santé et la sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicaux, laboratoires...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> -conditions d'hygiène et de sécurité ; - moyens de protection collective et individuelle ; - Service médical du travail, - Salaire ; -Carte de travail ; -Bulletin de paie ; -CNSS ; - AMO ; -AT. 	Réserver le temps restant à la Programmation libre.
Novembre	<p>Priorité régionale 2 : Agriculture et agro-alimentaire atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. -Durée de travail ; -Salaire ; -Contrat de travail ; - 	
décembre	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	

Direction Régionale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Beni Mellal khenifra :

- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Beni Mellal
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Khenifra
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Fkih ben Saleh
- Direction provinciale du Travail et de l'Insertion Professionnelle de Khouribga

PLAN NATIONAL DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 2018

Démarche :

L'approche adoptée pour l'élaboration du PNIT est une approche participative basée sur une large concertation avec les Directeurs Régionaux afin d'arrêter ce plan.

A cet effet, le PNIT au titre de 2018 a été arrêté suite aux étapes suivantes :

- 1- Evaluation des PNIT au titre de l'année 2017 qui a mis l'accent sur les points forts qui doivent être consolidés et les faiblesses à pallier ou à contourner dans le cadre de ce plan ;
- 2- Proposition de la composante stratégie du PNIT au titre de l'année 2018 :
 - ✓ discussion au niveau de la Direction du Travail pour adopter les propositions des priorités nationales ;
 - ✓ Echange avec les Directeurs Régionaux pour adopter les propositions des priorités régionales, ces directeurs ont eux-mêmes procédé préalablement à une large concertation avec les Directeurs provinciaux et les inspecteurs au niveau de leurs régions à ce sujet ;
- 3- Organisation d'une réunion de coordination et de concertation avec les Directeurs Régionaux pour :
 - ✓ Présenter et discuter l'évaluation PNIT 2017 ;
 - ✓ Valider le cadre stratégique du PNIT (priorités nationales).
- 4- Echange avec les Directeurs Régionaux pour arrêter et valider la composante opérationnelle du PNIT (listes des établissements ciblés pour chaque priorité dudit plan)
- 5- Mise en œuvre du projet du PNIT à travers la diffusion d'une circulaire relative à ce sujet.

Il est à rappeler que la mise en œuvre du PNIT doit obéir aux règles suivantes :

- Répartir les visites d'inspection comme suit :
 - ✓ 1/3 pour les priorités nationales;
 - ✓ 1/3 pour les priorités régionales ;
 - ✓ 1/3 pour la Programmation libre.
- Effectuer au minimum 20 visites par inspecteur par mois et 15 visites par chefs des circonscriptions et 10 visites par médecins /ingénieurs;
- Les délais consacrés à l'exécution des priorités nationales sont déterminés en tenant compte du nombre des établissements concernés et l'effectif des inspecteurs du travail opérationnel au niveau de la région;
- Consacrer le temps restant de l'exécution des priorités nationales et régionales à la Programmation libre ;
- Envoyer des circulaires accompagnées de canevas détaillant les aspects à contrôler relatifs aux priorités nationales aux directions régionales avant chaque opération programmée ;
- Les priorités régionales sont déterminées par les directeurs régionaux en concertation avec les directeurs provinciaux.

Beni Mellal khenifraet région	Beni Mellal
	Khenifra
	Fkih ben Saleh
	Khouribga

Priorités nationales:	<p>1 : Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017.</p> <p>2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015.</p> <p>3 : Conditions du travail notamment la santé et sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicaux, laboratoires...)</p>
------------------------------	---

Priorités régionales:	<p>1: Couvrir les établissements opérants dans les secteurs (professions libérales, les stations des carburants et les carrières)</p> <p>2: Couvrir les établissements (les auto-écoles et les agences d'assurances)</p>
------------------------------	--

Direction régionale du travail	Beni Mellal khenifra	Priorités nationales						
		Nombres d'entreprises existantes						
		PN1			PN2		PN3	
		Etablissement/Entreprise employant les étrangers selon CNSS	Agence de recrutement privée non autorisée selon CNSS	Société de gardiennage et nettoyage contrôlé en 2017	Etbs employant 50 et +	Etbs n'ayant pas organisé les élections en 2015	BTP	Etbs de santé
		70	3	55	103	17	136	85

Programmation

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Janvier	Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur	Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants : - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. -Durée de travail ; -Salaire ; -Contrat de travail ; -	
Février - Mars	<u>Priorité nationale 1 :</u> Organisation des visites aux entreprises employant des salariés étrangers, agences de recrutement privées et sociétés de gardiennage et de nettoyage contrôlées dans le cadre du PNIT au titre de l'année 2017	- Salaires ; - Durée du travail ; - Contrat du travail ; - CNSS ; - Santé et sécurité au travail ; - AMO... - Visa du contrat de travail pour les étrangers ; - Autorisation d'exercice pour ARP	Réserver le temps restant à la Programmation libre.

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Avril	<p>Priorité régionale 1 : Couvrir les établissements opérants dans les secteurs (professions libérales, les stations des carburants et les carrières) atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Mai – Juin -Juillet	<p>Priorité nationale 2 : Promotion du dialogue social à travers la dynamisation des IRP et le contrôle des établissements qui n'ont pas organisé les élections du personnel en 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CHS : création et fonctionnement ; - CE : création et fonctionnement ; - Services médicaux du travail: existence, conformité et fonctionnement ; - Délégués des salariés ; - Délégués syndicaux ; - Organisation des élections professionnelles ; - Conditions d'organisation des élections professionnelles. 	<p>Réserver le temps restant à la Programmation libre.</p>
Aout	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. -Durée de travail ; -Salaire ; -Contrat de travail ; 	

Mois	Action	Aspects à vérifier	
Septembre - Octobre	<p>Priorité nationale 3 : Conditions du travail notamment la santé et la sécurité dans le BTP et les établissements de santé (cliniques, cabinets médicaux, laboratoires...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - conditions d'hygiène et de sécurité ; - moyens de protection collective et individuelle ; - Service médical du travail, - Salaire ; - Carte de travail ; - Bulletin de paie ; - CNSS ; - AMO ; - AT. 	Réserver le temps restant à la Programmation libre.
Novembre	<p>Priorité régionale 2 : Couvrir les établissements (les auto-écoles et les agences d'assurances) atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; 	
Décembre	<p>Programmation libre atteindre 20 visites par inspecteur</p>	<p>Selon les besoins, avec au moins le contrôle des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions relatives à la sécurité sociale, AMO; - Conditions d'hygiène et de sécurité. - Durée de travail ; - Salaire ; - Contrat de travail ; - 	